

LE CHAMBON-SUR-LIGNON (HAUTE-LOIRE)

Le voisin mis en examen et placé en détention provisoire

Deux jours après l'homicide d'un homme de 62 ans, dans un petit immeuble du Chambon-sur-Lignon, une information judiciaire a été ouverte, lundi. Le suspect, interpellé dans l'appartement de la victime, samedi soir, a été présenté au parquet de Clermont-Ferrand. Puis il a été mis en examen et placé en détention provisoire. « A ce stade, il n'a fait aucune déclaration particulière et ne reconnaît d'ailleurs pas formellement être à l'origine du décès de son voisin. Il a seulement déclaré avoir porté quelques coups, sans plus de précisions », a confié le procureur de la République de Clermont-Ferrand, Eric Maillaud.

Les circonstances du drame intervenu samedi soir, restent donc assez floues. Lundi, le parquet du Puy-en-Velay a tout de même communiqué de nouvelles précisions: le suspect de 45 ans était alcoolisé, et a dû être placé en cellule de dégrisement, samedi soir, avant d'être entendu dimanche. On sait aussi que « le décès apparaît d'origine traumatique et semblerait résulter d'une altercation entre deux individus ». En revanche, on ne connaît pas le point de départ de cette possible altercation, ni la manière dont elle aurait dégénéré. Mais simplement qu'aucune arme n'a été utilisée. « En vue de rechercher les causes exactes du décès », une autopsie du corps de la victime aura lieu mardi à l'institut médico-légal de Saint-Etienne.

Thibault AUCLERC

ROANNE

Tentative de soustraction : 2 ans avec sursis pour le sexagénaire

En novembre 2019, un sexagénaire déjà condamné pour viol, avait tenté de récupérer à l'école sa petite voisine de 9 ans. Le procureur de la République avait requis une peine de 3 à 4 ans.

En novembre 2019, un sexagénaire déjà condamné pour viol, avait tenté de récupérer à l'école sa petite voisine à l'école. L'homme faisait une fixation sur cette enfant de 9 ans, avec qui il jouait aux cartes sur le balcon. Il surveillait ses allées et venues et voulait la protéger car il la croyait maltraitée. Une attitude qui a grandement inquiété les parents de la fillette, surtout lorsque le sexagénaire leur a avoué qu'il avait été condamné à une peine de prison

de 10 ans pour des faits de viol sur mineur de 15 ans.

C'est grâce à la vigilance du directeur de l'école que la tentative de soustraction d'enfant avait échoué. « Une tentative de soustraction », avait minoré son avocat, rappelant qu'il n'y avait eu « aucune agression et que c'est le casier judiciaire du prévenu qui colore le dossier ». Un prévenu qui a fait un an de détention provisoire dans le cadre de ce dossier.

Le tribunal a finalement condamné le sexagénaire à 2 ans avec un sursis probatoire assorti de plusieurs obligations, notamment des soins. Une peine inférieure aux réquisitions du parquet qui avait réclamé entre 3 et 4 ans de prison.

M.C.

LOIRE

Voler le portrait du président, « une action symbolique »

Le 26 avril 2019, Vincent Bony avait, en mairie de Sorbiers, décroché et emporté le portrait du président Macron. « C'est un acte de désobéissance civique face à l'urgence climatique », se justifie-t-il. Le procureur a requis 250 € d'amende. Le délibéré sera rendu le 1^{er} mars.

Le 26 avril 2019, le portrait du président Emmanuel Macron était dérobé en mairie de Sorbiers. L'auteur des faits, Vincent Bony posait, portrait en mains, devant les médias. Devant le tribunal correctionnel, Vincent Bony affirme à la présidente : « Mon message ne s'adresse pas à cette audience, il faut qu'il soit largement entendu. »

« Je n'ai rien à déclarer »

La présidente recadrait : « On est sur une infraction pénale, un vol en réunion. Ce vendredi-là, une douzaine de personnes arrivent vers 14 h 15. Pendant que la moitié se dirige vers l'accueil, les autres se dirigent vers la salle du conseil municipal. » Le prévenu décroche et emporte le portrait du président. Il partage largement sur les réseaux sociaux cet acte qu'il qualifie de « désobéissance civique face à l'urgence climatique ». Les gendarmes l'entendent : « Je n'ai rien à déclarer », se bornera-t-il à dire.

Devant le tribunal, ce lundi 1^{er} février, il est beaucoup plus disert. « C'est une action collective de l'association Alternatiba (mouvement citoyen de mobilisation sur le dérèglement climatique). L'inac-



Vincent Bony scande : « L'inaction du gouvernement n'est pas acceptable. » Photo Progrès/Yves SALVAT

tion du gouvernement n'est pas acceptable. L'urgence climatique mène l'humanité à la catastrophe. Enlever ce portrait est une action symbolique forte face à un président qui ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour protéger les citoyens. »

« On n'est pas là pour parler d'urgence climatique mais d'une infraction »

Marie-Christine Thivant, maire de Sorbiers, est partie civile au procès : « L'action était non violente, mais beaucoup de mes administrés ont été choqués par cet acte. » Aujourd'hui, le portrait d'Emmanuel Macron n'a toujours pas retrouvé sa place à la mairie. M. Bony explique : « Je comprends que des gens soient choqués, mais cela peut leur faire comprendre qu'il se passe des choses derrière cette machine infernale qui va nous éca-

bouiller. »

M^{me} le procureur n'était pas là « pour parler urgence climatique, mais d'une infraction, un vol en réunion » et elle requerrait une amende de 250 euros.

Les avocats de la défense mettaient en avant « l'urgence climatique. En 2020, il y a eu 37 milliards de tonnes de CO2 relâchés dans l'atmosphère. On note 1,28 °C de plus que l'année dernière, 30 tempêtes majeures liées au changement climatique, 25 millions de personnes déplacées pour des causes environnementales. Et face à cette urgence, ce décrochage d'un cadre d'une valeur de moins de 10 euros ! » Ils plaidaient encore, la liberté d'expression qui « peut s'exprimer par tous les moyens ». Ils demandaient la relaxe de leur client. Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 1^{er} mars.

Françoise SALLE

SAINT-ÉTIENNE

Près de Geoffroy-Guichard, les anciens locaux d'ERDF en proie aux flammes

Malgré la nuit qui commençait à tomber, l'immense panache de fumée qui a envahi le ciel stéphanois, était visible à des kilomètres à la ronde, lundi soir. Vers 17 h 45, un incendie s'est déclaré dans les anciens locaux désaffectés d'ERDF, situés 22 impasse d'Arsonval, à quelques encablures du stade Geoffroy-Guichard, le long de l'A72, dans le quartier de l'Étivalière à Saint-Étienne. Rapidement sur place, les pompiers ont déployé d'importants moyens humains (35 d'hommes au plus fort de l'incendie) et techniques dont six véhicules pour lutter contre le feu.

Vers 19 h 30, un premier bâtiment de 650 m² était complètement détruit par les flammes : la toiture s'est effondrée avant que le sol du premier niveau ne s'effondre à son tour. Les secours ont pu éviter que le sinistre se propage à la deuxième bâtisse de 650 m². Des renforts en hommes ont été demandés.

À 22 h 30, le feu n'évolue plus et les pompiers avaient éteint les principaux foyers. Ils prévoient tout de même de rester sur place toute la nuit pour éviter une reprise. Les policiers, sur place, ont sécurisé le périmètre.



Vers 19 h 30, le violent incendie a déjà détruit un bâtiment désaffecté. Photo Progrès/Philippe VACHER

